

5151
2444

**NOTE D'INFORMATION SUR LE CELLULE DE SUIVI ET DE
COORDINATION OPERATIONNELS DES PROJETS ET PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

~~~~~oo00oo~~~~~

**I) Missions de la C.S.C.O / PLCP du MDSSN**

L'arrêté n° 000202 du 14/01/2002 pris en application de l'accord de crédit n° 3446/SE relatif au Projet de Fonds de Développement Social entre l'IDA et le Gouvernement du Sénégal, crée et organise la C.S.CO./ PLCP.

Il précise également en son article 2, les missions dévolues à cette dernière qui sont au nombre de 9.

Pour l'essentiel, ces missions ont un caractère opérationnel et visent à assurer les conditions d'un meilleur impact des projets et programmes de lutte contre la pauvreté sur les conditions de vie des groupes cibles.

Les fonctions de supervision, suivi-évaluation, coordination des interventions et de recherche de synergie dans une perspective de pérennisation, d'appropriation et d'équité de genre constituent la substance du mandat de la CSCO.

Le caractère souple de l'organisation interne de la cellule l'écarte d'emblée de toute forme bureaucratique ou de gestion d'activités opérationnelles à la fois techniques ou financières.

Au delà de ces fonctions, la CSCO est appelée à jouer un rôle d'appui conseil au cabinet et aux responsables des projets.

**II) Objectifs et activités**

L'annexe 1 du projet de convention entre la CSCO et l'AFDS définissent les objectifs spécifiques et le chronogramme des activités qui visent à rendre opérationnelles les missions assignées par l'arrêté sus-indiqué à la CSCO. Ils s'intègrent dans un plan d'action global relatif à la mise en œuvre des objectifs sectoriels assignés au MDSSN par Mme le Premier Ministre.

Il s'agit à travers cette convention de doter la cellule, non seulement, des moyens humains, matériels et financiers pour sa fonctionnalité, mais de concevoir un système de suivi-évaluation doté de procédures et mécanismes d'intervention et d'une Base de données avec des applications modulaires liées aux composantes ou indicateurs de performance des différents projets et programmes de lutte contre la pauvreté.

D'autres axes d'intervention tels que l'harmonisation des stratégies d'intervention des projets, la capitalisation ou la modélisation d'expériences réussies, l'organisation et la participation à des missions conjointes de supervisions et de suivi-évaluation, la conception et la mise en œuvre d'une stratégie concertée et intégrée de communication sociale, la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents impliqués dans les fonctions de suivi-évaluation et la réalisation d'études thématiques, seront également privilégiés.

### III) Rôles et Responsabilités de la CSCO

La réalisation d'une étude globale sur le système d'information sur la pauvreté devrait permettre une définition plus précise des rôles et responsabilités des différents acteurs ou projets concernés.

Toutefois, au regard des missions et objectifs sus-indiqués, les rôles et responsabilités de la CSCO, peuvent être analysés du point de vue de sa place dans le dispositif sectoriel ou global de coordination opérationnelle des projets et programmes de lutte contre la pauvreté régi par les décrets 2000-837 et 2001-399.

- Structure rattachée au cabinet du Ministre, le CSCO assure le rôle d'interface stratégique et technique des partenaires, projets et ministères en matière de lutte contre la pauvreté. Elle prépare et participe à la construction d'une vision concertée de ces derniers en matière de lutte contre la pauvreté et au processus décisionnel engageant le développement.
- Elle joue à cet effet un rôle d'appui-conseil, de facilitation, de mémoire institutionnelle dans ses domaines de compétence.
- Elle est responsable du Suivi Opérationnel et de la bonne conduite des missions de supervision et d'évaluation ex-ante et ex-post et d'impact des projets
- Elle devra concevoir et mettre en place un dispositif ou cadre de suivi-évaluation concerté avec les différents projets définissant la méthodologie, les procédures, mécanismes et outils appropriés.
- Combinant de façon judicieuse, les méthodes participatives et les techniques usuelles les plus pertinentes, le dispositif de suivi devrait s'articuler autour des 3 axes d'intervention ci-après :

- Le suivi physique ( des activités) et le suivi de l'exécution financière dont les informations déclenchées, gérées et répertoriées directement par les projets à travers des rapports mensuels, semestriels ou annuels seront suivies par la cellule, analysées et exploitées à l'attention des cabinets ,
- Le suivi des résultats ou indicateurs de performance et des processus d'exécution des projets au regard de la spécificité et de la pertinence des approches stratégiques et modes opératoires arrêtés par chaque projet
- Le suivi devrait permettre la proposition de mesures de réajustements nécessaires lors des revues à mi-parcours ou des réunions des comités de pilotage ou Assemblée Générales des projets
- L'évaluation des impacts des activités des projets sur les conditions de vie des populations qui se déroule en 3 étapes :
  - (1) L'évaluation de la situation de départ ou enquête de base ou Etudes de milieu ou « Baseline » avant le démarrage des projets dans les zones d'intervention des projets
  - (2) L'évaluation à mi-parcours (qui peut être statuaire, formative ou pédagogique)
  - (3) L'évaluation finale, ou d'impact.
- La cadre de suivi peut être donc axé sur les performances, les rendements et les impacts attendus. Les outils à proposer peuvent être sous forme narrative ou descriptive en fonction de l'approche stratégique à chaque partenaire.

De manière globale le cadre logique en tant qu'instrument de planification, de gestion et de suivi-évaluation des projets constituera le référentiel stratégique et opérationnel de la CSCO du MDSSN.

  
Ousmane KA